

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [claudie-rioux-csssh-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/24ddc37db90aeabbae83befa>

Date d'obtention : 2025-09-05 19:26:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ce que je retiens est que nous devons tout de suite suivre les étapes de la trousse Sexto dès que quelqu'un nous rapporte un évènement, puisque je serai maintenant formée et prête à intervenir.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sens plus outillée pour intervenir et accompagner les jeunes vivant une situation de Sexto. Je serai plus alerte en suivant le questionnaire donné, afin de ne pas mettre des mots dans la bouche des élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention à ne surtout pas voir les photos compromettantes sur le téléphone. Je vais bien suivre le questionnaire et je resterai vigilante si un élève est l'investigateur malvaillant.